

aux athlètes pour ce qui est de leur admissibilité au financement, devrait certes tenir compte des critères différents dans l'un et l'autre cas.

• (1220)

Nous espérons également que la commission examinera le système disciplinaire arbitraire qui prive à l'heure actuelle les athlètes du droit de recourir à une instance supérieure devant des allégations d'usage de drogue qui mettent leur avenir en péril.

Mon collègue le député de Victoria a fait inscrire au *Feuilleton* une motion réclamant l'adoption d'une Déclaration des droits des athlètes. Je recommande cette motion à la Chambre, au gouvernement, et à l'honorable juge Dubin.

Nous devons nous attaquer au problème de la drogue dans les sports. Nous devons le faire d'une façon qui soit compatible avec l'idéal élevé du sport, et qui respecte l'équité, la justice et la sagesse. La décision des ministres européens du sport est un pas dans la bonne voie.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth au sujet de la 37^e visite parlementaire en Grande-Bretagne, et plus précisément à Westminster, du 3 au 19 mai 1989.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LES LOIS SUR L'EXTRADITION

Mme Pauline Browes (Scarborough—Centre): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition qui porte sur une question de justice pénale très importante et qui préoccupe au plus haut point les Canadiens. J'ai ici la signature de pétitionnaires de tout le Canada. Cette pétition compte 1 484 signatures.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à réviser les lois du Canada concernant l'extradition pour autoriser le ministre de la Justice du Canada à ordonner l'extradition de présumés criminels ou de criminels reconnus coupables, une fois qu'ils ont été arrêtés au Canada, et même pendant qu'ils purgent des peines pour des crimes commis au Canada.

Pétitions

M. Alex Kindy (Calgary Nord—Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions de 1 442 signatures, au nom de mes électeurs de Calgary Nord—Est et d'ailleurs en Alberta. Ils demandent que des individus comme Charles Ng et Joseph Kindler soient extradités immédiatement.

Selon le harsard, le ministre de la Justice aurait déclaré:

... le traité stipule clairement que, lorsqu'il y a une entente d'extradition, ces dispositions ont préséance sur la loi.

Il appartient au ministre de la Justice, à qui est laissée une certaine latitude, d'extrader, de décider s'il y aura extradition ou non.

Par conséquent, je demande au ministre de prendre ses responsabilités et de veiller à ce que justice soit faite sans plus tarder.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À VIA RAIL

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement. J'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants de Moose Jaw qui sont inquiets au sujet de l'avenir de VIA Rail.

Dans la pétition, ceux-ci exhortent le gouvernement fédéral à faire en sorte que les services ferroviaires pour voyageurs soient maintenus, modernisés et accrus, car il s'agit d'un élément important de notre réseau de transport national.

LES MODIFICATIONS CONCERNANT LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, au nom de certains Canadiens, une pétition concernant les modifications que l'on se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage et qui sont actuellement à l'étude à la Chambre.

Les pétitionnaires s'opposent à ces modifications, qui empêcheront jusqu'à un million de Canadiens par an de présenter des demandes de prestations. Ils s'inquiètent du genre de modifications radicales que cette mesure entraînera et demandent au gouvernement de reconsidérer la question en temps et lieu.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent du fait que le gouvernement a l'intention de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Il considèrent que ces mesures priveront des centaines de milliers de personnes des prestations auxquelles elles ont droit. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer cette mesure draconienne.